



Paris, le 31 octobre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les écoles de conduite demandent au Gouvernement de clarifier rapidement les modalités d'exercice de leur activité pendant le confinement, afin de permettre le passage de l'examen du permis de conduire, en assurant l'égalité et la sécurité des élèves.

Face à l'augmentation des délais du permis de conduire, les écoles de conduite saluent le fait que le passage du permis de conduire soit autorisé par l'article 35 du décret n°2020-1310 prescrivant les mesures générales pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Les représentants de la profession regrettent toutefois très vivement une rédaction floue qui crée un manque de visibilité pour la poursuite de leur activité.

Ils demandent que le Gouvernement précise clairement que les heures de conduite dispensées en amont de l'examen sont nécessaires au passage des épreuves du permis, et que, partie intégrante de la formation elles puissent à être dispensées par les écoles de conduite pendant le confinement.

Demander aux élèves de se présenter à l'examen sans avoir pu réaliser leurs dernières leçons de conduite augmentera le risque d'échec et donc le coût de la formation. Les délais d'allongement du permis de conduire augmenteront en conséquence.

Limiter le rôle des écoles de conduite à présenter leurs élèves à l'examen sans pour autant poursuivre leur formation aurait par ailleurs des conséquences économiques graves sur une profession déjà fortement fragilisée. Cela reviendrait à leur imposer une ouverture partielle, pendant laquelle la majeure partie de leur activité serait pourtant interrompue *de facto*, sans pour autant que celles-ci ne puissent prétendre aux aides et au soutien de l'Etat au même titre que les activités soumises à une fermeture.

Les écoles de conduite sont prêtes à continuer d'accueillir leurs élèves dans les meilleures conditions sanitaires, comme elles le font depuis plusieurs mois, en respectant un strict protocole, qui a fait ses preuves.

C'est pourquoi, une ouverture en « mode dégradé » n'est ni souhaitable, ni soutenable et aurait des effets dévastateurs sur les écoles de conduite, déjà durement frappées par la crise. Aussi, si les écoles de conduite ne pouvaient pas dispenser leurs heures de conduite dans des conditions normales, nous demandons qu'elles soient éligibles aux dispositifs de soutien que les activités fermées administrativement.

